



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général
Dotations

Pouvoirs publics



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion est prévue par l'article 54-2° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la LOLF, ce document développe le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics » (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> + Documentation + Documents budgétaires

Sommaire

Récapitulation des crédits	7
Présidence de la République	8
Assemblées parlementaires	12
<i>Assemblée nationale</i>	12
<i>Sénat</i>	12
<i>La Chaîne parlementaire</i>	13
Conseil constitutionnel	14
Cour de justice de la République	15

Récapitulation des crédits

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
501 – Présidence de la République	110 459 700 110 459 700	122 563 852 122 563 852	110 459 700 110 459 700	122 563 852 122 563 852
01 – Présidence de la République	110 459 700 110 459 700	122 563 852 122 563 852	110 459 700 110 459 700	122 563 852 122 563 852
511 – Assemblée nationale	571 005 584 571 005 584	607 647 569 627 181 842	571 005 584 571 005 584	607 647 569 627 181 842
01 – Assemblée nationale	571 005 584 571 005 584	607 647 569 627 181 842	571 005 584 571 005 584	607 647 569 627 181 842
521 – Sénat	346 294 600 346 294 600	353 470 900 353 470 900	346 294 600 346 294 600	353 470 900 353 470 900
01 – Sénat	334 687 700 334 687 700	341 864 000 341 864 000	334 687 700 334 687 700	341 864 000 341 864 000
02 – Jardin du Luxembourg	11 606 900 11 606 900			
541 – La Chaîne parlementaire	34 495 822 34 495 822	35 245 822 35 245 822	34 495 822 34 495 822	35 245 822 35 245 822
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	16 847 822 16 847 822	17 597 822 17 597 822	16 847 822 16 847 822	17 597 822 17 597 822
02 – Public Sénat	17 648 000 17 648 000			
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0 0	0 0	0 0	0 0
531 – Conseil constitutionnel	13 295 000 13 295 000	17 930 000 17 930 000	13 295 000 13 295 000	17 930 000 17 930 000
01 – Conseil constitutionnel	13 295 000 13 295 000	17 930 000 17 930 000	13 295 000 13 295 000	17 930 000 17 930 000
532 – Haute Cour	0 0	0 0	0 0	0 0
533 – Cour de justice de la République	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000
01 – Cour de justice de la République	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000

Présidence de la République

Présidence de la République

La présente annexe explicative est jointe au projet de loi de règlement conformément aux termes de l'article 115-II de la loi de finances pour 2004.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

La présidence de la République a adopté pour sa gestion financière un règlement budgétaire et comptable qui reprend les normes applicables à la gestion publique et notamment les dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Parallèlement à l'application de ce règlement, le système d'information budgétaire et comptable permet une gestion partagée, traçable et conforme aux règles de la gestion publique. Chaque responsable budgétaire dispose d'un outil performant, qui lui permet de piloter son budget, de connaître le rythme des dépenses et d'en mesurer l'évolution.

Les dépenses totales de la présidence s'élèvent à 127,7 millions d'euros en 2024, pour une dotation de 122,5 millions d'euros et des recettes propres à hauteur de 6,4 millions d'euros.

Ce résultat excédentaire **de +1,2 millions d'euros** a ainsi permis de reconstituer la trésorerie de la présidence à hauteur de 4,5 millions d'euros, conformément aux engagements pris en PLF.

L'exécution budgétaire 2024 de la présidence reflète l'efficacité et la bonne gestion des dépenses qui ont été mises en œuvre tout au long de l'année et qui ont permis d'atteindre des objectifs ambitieux, tels que la reconstitution de la trésorerie ou la réalisation d'un espace muséal en accès gratuit (Maison Élysée). L'exécution 2024 des dépenses de la présidence a permis de couvrir la forte activité présidentielle liée aux nombreux événements organisés en France en 2024 (80 ans du Débarquement, JOP, Sommet de la Francophonie etc.) et de faire face à un contexte de crise, engendrant des déplacements non prévus initialement à l'agenda stratégique (Mayotte, Nouvelle Calédonie). Ces résultats sont liés, d'une part, aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'à celles relevant de l'activité présidentielle, puisque ces dernières sont conformes à la programmation et en nette baisse que ce soit par rapport au budget initial ou à celles de l'année précédente. Ils sont liés, d'autre part, à la bonne priorisation des projets d'investissement ainsi qu'au recours à des recettes supplémentaires pour financer les besoins nouveaux ou exceptionnels.

Il convient de noter que les dépenses de personnel s'exécutent à hauteur de 75,8 millions d'euros, contre 72,9 millions d'euros réalisés en 2023, en augmentation de 4 %. Ce niveau d'évolution reflète l'impact en année pleine des mesures gouvernementales de revalorisation salariale sur deux années consécutives, soit +1,75 millions d'euros en 2023 et +1,65 millions d'euros en 2024.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

EXECUTION EN DEPENSES

L'exécution s'établit à 125,2 M€ en AE et 127,7 M€ en CP.

Le budget initial 2024 de la présidence s'élevait à 125,1 M€ en crédits de paiement, dont une dotation de 122,6 M€, ainsi que 2,55 M€ de recettes propres et aucun prélèvement sur trésorerie.

Au 31 décembre 2024, les dépenses réalisées s'élèvent au total à 127,7 M€ en crédits de paiement, soit +2,6 M€ par rapport au budget initial. En contrepartie, les recettes propres réalisées en 2024, s'élèvent à 6,4 M€, soit +3,8 M€ par rapport au budget initial.

La politique de refacturation étendue de la participation aux déplacements présidentiels ou de l'organisation par les services de la présidence d'évènements portés au niveau ministériel ainsi que les recettes générées notamment par la Maison Élysée sur la période août – novembre 2024 et des intérêts financiers supérieurs aux prévisions, ont largement contribué à la hausse de ces recettes propres. Ainsi ces recettes supplémentaires ont permis de financer des dépenses nouvelles, non prévues au PLF, telles que :

- les charges de fonctionnement relative au lancement de la Maison Élysée pour près de 1 M€ ;
- le contrat de concession de géothermie et l'ajout du dispositif de CPCU au périmètre (+315 k€) ;
- la hausse temporaire des coûts des contrats de maintenance liés à la concession (+400 k€).

En outre, la présidence présente un résultat budgétaire excédentaire au 31 décembre 2024, de +1,23 M€, permettant ainsi de reconstituer le solde de trésorerie, conformément aux engagements pris, à hauteur de 4,54 M€ au 1^{er} janvier 2025 contre 3 M€ au 1^{er} janvier 2024.

Les dépenses sont détaillées ci-après par nature de dépenses et par destination :

DEPENSES (en €)	2023						2024						AE évol 23-24	CP évol 24
	Budget initial (LFI)		Budget rectificatif		Budget exécuté		Budget initial (LFI)		Budget rectificatif		Budget exécuté			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Dépenses de Personnel	73 564 850	73 564 850	73 226 335	73 226 335	72 936 927	72 936 927	75 834 185	75 834 185	75 824 765	75 824 765	75 824 764	75 824 764	4%	4%
Sous total Hors Activités présidentielles	23 024 486	22 264 486	23 642 745	24 486 331	23 512 327	24 409 981	24 848 644	24 848 644	27 576 861	27 811 777	26 881 794	27 810 999	14%	14%
Investissement	8 326 777	7 566 777	6 957 030	6 956 706	6 915 009	6 921 067	9 118 330	9 118 330	9 228 907	9 394 960	8 763 681	9 394 836	27%	36%
Administration de la présidence	14 697 709	14 697 709	16 685 715	17 529 625	16 597 318	17 488 923	15 730 314	15 730 314	18 347 954	18 416 817	18 118 113	18 416 163	9%	5%
Ressources humaines et administration générale	688 000	688 000	572 186	479 851	439 913	450 529	581 023	581 023	486 401	459 070	455 762	459 050	4%	2%
Moyens généraux	5 720 369	5 720 369	7 260 350	7 393 827	7 665 966	7 544 351	6 472 900	6 472 900	8 295 985	8 339 220	8 184 949	8 338 868	7%	11%
Gestion immobilière	3 170 400	3 170 400	3 166 442	3 699 905	2 654 679	3 552 739	3 050 520	3 050 520	3 351 233	3 352 134	3 351 104	3 352 134	26%	-6%
Télécommunications, informatique et numérique	3 435 340	3 435 340	3 194 616	3 394 769	3 180 559	3 392 830	3 185 498	3 185 498	3 152 445	3 202 280	3 099 559	3 202 118	-3%	-6%
Sécurité	686 000	686 000	1 106 069	1 111 311	1 198 170	1 146 777	1 215 233	1 215 233	1 519 104	1 495 406	1 518 906	1 495 404	27%	30%
Action sociale	997 600	997 600	1 386 052	1 449 962	1 458 031	1 401 696	1 225 140	1 225 140	1 542 786	1 568 707	1 507 833	1 568 588	3%	12%
Sous total Activités présidentielles	19 175 500	19 175 500	28 257 310	26 929 845	28 224 489	26 900 669	24 427 023	24 427 023	24 140 041	24 071 168	22 450 979	24 070 322	-20%	-11%
Fonctionnement Activités présidentielles	3 175 000	3 175 000	3 806 310	3 729 845	3 774 019	3 702 989	3 327 023	3 327 023	4 040 041	3 971 168	3 995 552	3 970 449	6%	7%
Activité diplomatique	1 005 000	1 005 000	1 064 210	1 005 082	1 063 102	1 016 754	864 700	864 700	1 766 001	1 705 797	1 737 090	1 705 666	63%	68%
Activité hors diplomatie	2 170 000	2 170 000	2 742 100	2 724 763	2 710 917	2 686 235	2 462 323	2 462 323	2 274 040	2 265 371	2 258 462	2 264 784	-17%	-16%
Déplacements présidentiels	16 000 500	16 000 500	24 451 000	23 200 000	24 450 470	23 197 679	21 100 000	21 100 000	20 100 000	20 100 000	18 455 427	20 099 873	-25%	-13%
Déplacements diplomatiques	11 820 000	11 820 000	19 911 381	18 780 447	19 912 110	18 772 174	15 975 000	15 975 000	15 819 370	15 997 330	14 186 251	15 997 328	-29%	-15%
Déplacements hors activité diplomatique	4 180 500	4 180 500	4 539 619	4 419 553	4 538 361	4 425 505	5 125 000	5 125 000	4 280 630	4 102 670	4 269 176	4 102 545	-6%	-7%
TOTAL DES DEPENSES	115 764 836	115 004 836	125 126 390	124 642 511	124 673 743	124 247 576	125 109 852	125 109 852	127 541 667	127 707 710	125 157 537	127 706 085	0%	3%

RECETTES (en €)	2023			2024			évol 23-24
	Budget initial	Budget rectificatif	Recettes encaissées	Budget initial	Budget rectificatif	Recettes encaissées	
Dotation loi de finances	110 459 700	110 459 700	110 459 700	122 563 852	122 563 852	122 563 852	11%
Produits propres	2 176 242	4 285 072	4 315 906	2 546 000	5 143 858	6 373 538	48%
recettes du restaurant	390 000	503 802	504 604	397 000	446 100	474 420	-6%
produits locatifs	198 000	298 756	319 746	266 000	277 000	293 374	-8%
participations des parents aux frais de la crèche	70 000	68 613	68 813	77 000	70 000	67 949	-1%
vente de produits, redevances, concessions	210 000	291 567	293 189	314 000	271 648	347 143	18%
cessions d'actifs	32 000	58 300	58 300	30 000	71 440	72 288	24%
remboursement VO	330 000	202 350	207 898	266 000	397 000	427 983	106%
remboursement CNRLT	70 000	158 832	158 832	130 000	75 000	78 992	-50%
remboursement événements	120 000	367 012	367 012	200 000	300 000	880 699	140%
autres produits	756 242	2 335 841	2 337 514	866 000	3 235 670	3 242 855	39%
ventes de produits Maison Élysée				0	0	487 835	
TOTAL DES RECETTES	112 635 942	114 744 772	114 775 606	125 109 852	127 707 710	128 937 390	12,3%
Prélèvement sur trésorerie	2 368 894	9 897 739	9 471 970	0	0	-1 231 304	-113%
TOTAL	115 004 836	124 642 511	124 247 576	125 109 852	127 707 710	127 706 085	2,8%

A - Les dépenses de personnel (75,82 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 75,82 M€ en 2024, contre 72,94 M€ en 2023. Cette évolution traduit l'effet en année pleine des mesures salariales annoncées par le Gouvernement le 1^{er} juillet 2023 (+1,5 % du point fonction publique et du SMIC, les mesures spécifiques bas salaire, prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, l'extension de la prise en charge des transports de 50 % à 75 %) qui ont fortement pesé sur le montant de la masse salariale. En outre, la présidence atteint en 2024, une moyenne annuelle de 819 ETP, dont 73 % d'agents fonctionnaires. Ainsi, la hausse des dépenses de personnel est en partie liée à l'effet mécanique du GVT sur la masse salariale (+1,7 point en 2022 selon le rapport annuel 2024 de la DGAFP).

B - Les dépenses de déplacement (18,46 M€ en AE et 20,1 M€ en CP)

En 2024, 109 déplacements ont été effectués, contre 112 en 2023 : 66 en France et 43 déplacements internationaux (dont 15 en Europe). Ce nombre en baisse de 3 % en comparaison avec 2023, traduit la non programmation de certains déplacements initialement prévus au second semestre 2024, ou la réduction d'ambition de certains déplacements. Ces mesures ont notamment permis de ramener l'enveloppe déplacements à hauteur de 20,1 M€ pour un budget initial de 21,1 M€ et d'exécuter ainsi -13 % sur ces dépenses de déplacement par rapport aux dépenses 2023.

Par ailleurs, certains déplacements décidés en urgence et non anticipables au regard du contexte politique ont néanmoins été réalisés sous enveloppe, à l'image des déplacements en Nouvelle Calédonie et à Mayotte.

Enfin, le pilotage resserré de l'atterrissage budgétaire et l'effort d'apurement des factures en fin d'année ont permis d'absorber 3,2 M€ de reports au titre des déplacements 2023 tout en limitant les reports estimés sur 2025 à moins de 2 M€.

<i>en euros constants 2024</i>	2023	2024	évol 23/24
Total Déplacements	112	109	-3%
<i>France</i>	68	66	
<i>Europe</i>	25	28	
<i>Hors Europe</i>	19	15	
dépenses Totales Déplacements hors inflation	23 197 679	20 099 873	-13%
<i>coût dépenses France</i>	4 111 393	4 230 502	
<i>coût dépenses Europe</i>	4 435 269	3 787 234	
<i>coût dépenses Hors Europe</i>	14 651 017	12 082 137	

C - Les dépenses totales de fonctionnement (22,11 M€ en AE et 22,39 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement 2024, hors activité présidentielle, s'élèvent à 18,4 M€ en crédits de paiement. Elles portent essentiellement sur les dépenses de fluides, les dépenses de télécommunications et informatiques, les dépenses de denrées alimentaires, la maintenance des bâtiments et infrastructure.

Elles sont en hausse de 5 % par rapport à 2023, mais elles intègrent les évolutions de périmètre telles que les charges de fonctionnement de la Maison Élysée ou la hausse temporaire des coûts liée au contrat de concession de la géothermie.

À périmètre équivalent, les dépenses de fonctionnement, hors activité présidentielle, sont en baisse de 2,1 % de 2023 à 2024. Il convient de noter que ces évolutions de périmètre ont été financées exclusivement par des recettes exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité présidentielle à l'Élysée s'élèvent à 3,97 M€ en crédits de paiement, soit +7 % par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement liée aux nombreux événements majeurs

organisés en France en 2024. Les économies réalisées sur l'enveloppe des déplacements ont permis de couvrir l'intégralité des besoins sur ce poste de dépenses. L'enveloppe globale de l'activité présidentielle reste maîtrisée à 24 M€, inférieure à l'enveloppe initiale (24,4 M€) et en très nette diminution par rapport au réalisé 2023 (26,9 M€), soit une baisse de 11 % au total.

D - Les dépenses d'investissement (8,76 M€ en AE et 9,39 M€ en CP)

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur de 9,4 M€ en 2024. Elles intègrent la réalisation et l'aboutissement de l'ensemble des projets d'investissement prioritaires au titre du schéma directeur 2024, tels que la mise en place de la géothermie, le raccordement CPCU, la Maison Élysée, la mise aux normes et la rénovation des bureaux et des logements, les infrastructures de sécurité. Des investissements ont par ailleurs été initiés en 2024 dans le cadre de la montée en puissance du DataLab, créé en 2023, ayant entre autres pour mission de développer en interne des outils d'intelligence artificielle.

EXECUTION EN RECETTES

Le budget en loi de finances initiale évaluait les recettes encaissées à hauteur de 125,11 M€, et ne prévoyait aucun prélèvement sur trésorerie. Au 31 décembre 2024, les recettes encaissées s'élèvent à 128,94 M€ (soit +3 % comparé à la LFI) et se décomposent en deux grandes catégories : la dotation et les recettes propres.

La dotation

La dotation de la présidence est de 122,56 M€, en hausse de 11 % par rapport à celle de 2023. Elle est versée en totalité en début d'exercice.

Les recettes propres

Les recettes propres encaissées s'élèvent à 6,37 M€ en 2024 contre 4,32 M€ en 2023, soit une augmentation de +48 %.

La politique de refacturation étendue de la participation aux déplacements présidentiels ou de l'organisation par les services de la présidence d'événements portés au niveau ministériel ainsi que les recettes générées notamment par la Maison Élysée sur la période août – novembre 2024, ont largement contribué à la hausse des recettes propres. En outre la présidence a bénéficié de 3,2 M€ d'intérêts financiers en 2024 pour un total de 6,37 M€ de recettes propres.

RESULTAT BUDGETAIRE

Le volume des crédits de paiement 2024 à hauteur de 127,7 M€ est financé pour partie par la dotation et par les produits propres à hauteur de 128,94 M€. Il en résulte un excédent budgétaire de 1,23 M€.

Cet excédent illustre le pilotage et les efforts de maîtrise des dépenses tout au long de l'exercice, permettant ainsi de reconstituer la trésorerie de la présidence à hauteur de 4,5 M€, conformément aux engagements pris.

DEPENSES (en €)	Crédits budgétés		Crédits consommés		RECETTES (en €)	Recettes budgétées	Recettes encaissées
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	75 834 185	75 834 185	75 824 764	75 824 764	Dotation loi de finances	122 563 852	122 563 852
Fonctionnement	19 057 337	19 057 337	22 113 664	22 386 612	Produits propres	2 546 000	6 373 538
Déplacements présidentiels	21 100 000	21 100 000	18 455 427	20 099 873	Sous total recettes	125 109 852	128 937 390
Investissement	9 118 330	9 118 330	8 763 681	9 394 836	Prélèvement sur trésorerie	0	-1 231 304
TOTAL DES DEPENSES	125 109 852	125 109 852	125 157 537	127 706 085	TOTAL DES RECETTES	125 109 852	127 706 085

Assemblées parlementaires

Assemblée nationale

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

En 2024, le montant total de la dotation versée à l'Assemblée nationale s'est élevé à 627,18 M€, résultant de l'ouverture de 607,65 M€ de crédits au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, et de celle de 19,53 M€ supplémentaires inscrits dans la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion, cette dotation complémentaire étant destinée à la prise en charge des surcoûts résultant de la dissolution, le 9 juin 2024, de l'Assemblée nationale et de son renouvellement.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport du Collège des Questeurs à la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale.

(En euros)

Intitulé de l'action	Dotation prévue en LFI pour 2024	Dotation supplémentaire prévue en LFFG pour 2024	Total des crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	607 647 569	19 534 273	627 181 842	627 181 842
Total	607 647 569	19 534 273	627 181 842	627 181 842

Sénat

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts. L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2024	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	341 864 000	341 864 000	341 864 000
Jardin du Luxembourg	11 606 900	11 606 900	11 606 900
Total	353 470 900	353 470 900	353 470 900

La Chaîne parlementaire

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations de la chaîne parlementaire ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts. L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale et Public Sénat sont développés, respectivement, pour l'Assemblée nationale, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, pour le Sénat, dans le rapport d'information de sa commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2024	Crédits ouverts	Dépenses constatées
La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale	17 597 822	17 597 822	17 597 822
Public Sénat	17 648 000	17 648 000	17 648 000
Total	35 245 822	35 245 822	35 245 822

Conseil constitutionnel

SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire allouée au Conseil constitutionnel s'est élevée à 17 930 000 € répartis comme suit :

- Chapitre I- Membres : 2 158 000 €
- Chapitre II- Personnels : 10 083 456 €
- Chapitre III- Fonctionnement : 3 080 403 €
- Chapitre IV -Investissement : 2 608 141 €

Les dépenses mandatées se sont élevées à 18 965 860 € hors opérations relatives aux dotations et amortissements suivant la répartition suivante :

- Chapitre I-Membres : 2 088 709 € ;
- Chapitre II- Personnels : 5 169 489 €. Les retenues patronales sont de 2 011 283 €. S'y ajoute notamment le paiement des rémunérations de la Maison militaire pour 1 100 459 € ;
- Chapitre III- Fonctionnement : 4 479 337 € ;
- Chapitre IV -Investissement : 3 908 048 €, dont 2 943 468 € au titre des immobilisations corporelles en cours pour la rénovation du hall d'accueil du Conseil constitutionnel.

ANALYSE DES DÉPENSES PAR CHAPITRE

Les dépenses relatives aux membres aux personnels sont conformes à la prévision. Les chapitres I et II sont désormais à hauteur de 10 578 475 M€

Les dépenses relatives à la Maison militaire avaient fait l'objet d'une prévision d'augmentation des personnels de 12 à 15 membres. La facturation 2024 n'interviendra finalement qu'en 2025.

Les dépenses de fonctionnement augmentent fortement, en partie du fait des loyers de la location immobilière arrivant à taux plein et de l'augmentation significative des actions de communication, de réception et de déplacement du fait en particulier de la réception des cours membres de l'Association des Cours Constitutionnelles Francophones en juin 2024 à Paris (ACCF).

Parallèlement, les dépenses d'investissement sont supérieures à la prévision du fait de l'articulation nécessaire entre les travaux de rénovation du hall d'accueil, et des dépenses rendues nécessaires par celui-ci pour rénover le dispositif de vidéoprotection du Conseil.

Cour de justice de la République

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution.

Le budget total alloué pour l'exercice 2024 était de **984 000 €** répartis comme suit :

- 868 200 € pour les frais de fonctionnement,
- 80 800 € pour les frais de justice
- 35 000 € pour frais de procès.

Sur le fonctionnement courant de l'institution hors frais de justice et frais de procès

La somme 868 200 de € avait été allouée.

Les dépenses se sont élevées à la somme de **791 166 €**.

Le reliquat soit **77 033 €** sera restitué au budget de l'État courant février 2025. Aucun travaux n'a été effectué en 2024.

Sur les frais de justice

La somme de 80 800 € avait été dévolue aux frais de justice.

La somme de **84 275 €** a été dépensée, la Cour a en cours d'instruction des dossiers nécessitant l'engagement de frais de justice importants. Le surplus a été couvert par le reliquat des crédits dévolus aux frais de tenue de procès.

Sur les frais de tenue du procès

La somme de 35 000 € avait été budgétée à ce titre, un procès de désistement s'est tenu en fin d'année entraînant des frais pour un montant de **4 180 €**, laissant apparaître un solde de 30 820 €, dont 3 475 € ont été utilisés pour couvrir le surplus de dépenses des frais de justice. La somme de **27 345 €** sera restituée au budget de l'État courant février 2025.

Conclusion

L'exécution budgétaire 2024 s'est effectuée sans aléa. La somme de **104 378 €** va être restituée.